

Rapport N° 2022/35

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Félix et consorts intitulé « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon »

Nyon, le 15 juin 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée du rapport 2022/35 était composée de Mesdames Caroline BORDIER, Ana Maria BORGES, Laetitia HEDIGER, Taïna PIEREN, Brigitte PEREZ, Fortesa QARRI (remplaçante de Stéphane Delley), Marina ALBERTI (remplaçante de Ermira Rexhaj) rapportrice, ainsi que de Messieurs Jacky COLOMB, Yves FELIX, Pierre PATELLI (remplaçant de Raffaella Giannattasio)

Elle s'est réunie le 23 mars 2022 en présence de Monsieur le municipal Claude ULDRY et Monsieur Lionel Thorens, délégué à l'économie, que les commissaires remercient pour leurs apports fournis.

Afin de resituer le contexte qui a amené au dépôt du postulat de Yves Félix & consorts « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon », il peut être intéressant de relire le rapport n° 161/2019 qui traitait déjà du sujet : <https://www.nyon.ch/documents-seances/rapport-n-161-2019-8357/>

Contexte actuel

Actuellement, une modification de la loi sur la santé publique est soumise au Grand Conseil, afin de réformer le système des urgences préhospitalières, optimiser l'organisation des prises en charge des patients et améliorer la rapidité des interventions. Toutes les ambulances du dispositif cantonal seront soumises aux mêmes règles. Le canton fera un appel d'offres pour toutes les régions, la société Ambulances Service SA s'y soumettra. ¹

Bien installé, le dialogue entre la ville et la société Ambulances Service SA a permis d'évaluer différentes alternatives possibles pour trouver un nouvel emplacement. Il est aujourd'hui évident que cela ne passera pas forcément par l'installation de l'entreprise sur le territoire communal nyonnais et que des solutions régionales sont également prises en considération.

¹ <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-conseil-detat-souhaite-reformer-le-dispositif-des-urgences-prehospitalieres-et-du-transport-des/>

Monsieur Thorens, délégué à l'économie a été chargé de chercher des lieux et plusieurs possibilités d'implantation ont été envisagées :

Sur des terrains communaux

- Hôtel de police : la parcelle avait été estimée trop petite et le règlement d'affectation peu compatible.
- Parcelle 1093 est aujourd'hui en cours d'attribution (rapport-préavis N° 2022/34)
- L'achat éventuel d'un bâtiment a été envisagé, mais ne correspondait pas aux besoins des ambulances service qui ont renoncé.

Sur des terrains privés.

Des synergies possibles avec des propriétaires privés sont en cours au moment de la rédaction du préavis. La Municipalité poursuit ses efforts de facilitatrice dans ce cadre-là.

À proximité du territoire communal

Les actuels locaux **du centre de l'ORPC à Prangins** sont une piste privilégiée à l'étude actuellement. Ce site pourrait accueillir l'ensemble des besoins des ambulances à moyen et long terme. Des évaluations architecturales et financières sont en cours avec les différents partenaires (propriétaire du site, Direction générale de la santé), afin de valider l'avant-projet. Les ambulances ont déjà pris langue avec la PC et les discussions sont encourageantes. Si cette option est finalement retenue par la société Ambulances Service SA, le Canton et la Municipalité y seraient favorables.

Discussion et conclusion

Les commissaires qui ont assisté aux différentes phases de ce projet estiment qu'il est en bonne voie. Il s'avère que la chose est complexe : entre les attentes très particulières pour ce type d'entreprise et les possibilités d'action limitées, force est de constater que la Municipalité doit se cantonner à un rôle de facilitatrice. Il semble que la confiance et le dialogue soient revenus entre les deux entités et qu'elles cherchent à trouver une solution. La position de la Municipalité est plus claire désormais : elle ne tient pas absolument à garder les ambulances sur le territoire nyonnais. Pour le Service d'Ambulances qui doit respecter un cahier des charges très précis dicté par le Canton (zone de couverture, durée d'intervention, etc.) la piste du siège de l'ORPC convient.

À ce propos, certains commissaires s'interrogent sur le mauvais état du bâtiment et sur les lourds travaux qui seront nécessaires pour une remise aux normes. La piste est certes intéressante, mais cela risque de prendre du temps. Malgré cela, le projet du Centre de l'ORPC de Prangins laisse entrevoir une issue favorable à ces débats qui se déroulent depuis fort longtemps et les commissaires sont unanimes pour dire que le site de l'ORPC serait une solution intéressante.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2022/35 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Félix et consorts intitulé « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon »,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/35 valant réponse au postulat de M. Yves Félix et consorts, intitulé « Pour une vision politique claire sur les services d'ambulances à Nyon »

La Commission :

Caroline BORDIER,
Ana Maria BORGES,
Jacky COLOMB,
Yves FELIX
Laetitia HEDIGER,
Pierre PATELLI
Taïna PIEREN,
Brigitte PEREZ,
Fortesa QARRI
Marina Alberti présidente et rapportrice